



Fédération Française
de Spéléologie



fédération française de spéléologie
commission médicale

Commission médicale
FFS - 2017

RECOMMANDATIONS MÉDICALES POUR LA PLONGÉE SOUTERRAINE

Rappel du contexte réglementaire

L'obligation du certificat médical pour l'obtention de la licence fédérale a été actualisée par le décret n°2016-1157 du 24 août 2016, partie intégrante du Code du sport qui régit toutes les activités sportives.

La plongée subaquatique mentionnée dans le décret n'est assortie d'aucune précision.

Il n'y a pas de distinction entre la plongée mer ou la plongée souterraine, le type de pratique (loisir, encadrement, mélanges gazeux, etc.) ou la notion de profondeur.

La plongée souterraine est pourtant très différente de la plongée en mer.

Il est donc très difficile de considérer la première selon les critères de la seconde. Un profil de plongée complexe, une profondeur souvent importante, des mélanges gazeux variables, l'usage d'un recycleur, sans oublier, pour la plongée en fond de trou, une nécessaire approche spéléologique, font de la plongée souterraine une activité hors norme.

Par contre, les sollicitations physiologiques et les risques sont du même ordre.

Dans l'organisation du sport en France, chaque fédération a une délégation officielle pour organiser sa pratique, et définir le règlement médical destiné à la sécurité des pratiquants et à la préservation de leur santé.

Pour la plongée subaquatique, c'est la Fédération française d'études et de sports sous marins (FFESSM), qui a cette délégation ministérielle. Au delà des considérations techniques et juridiques qui ne sont pas de notre ressort, la commission médicale de la FFS s'appuie donc sur les recommandations médicales de la FFESSM pour cette activité.

Par ailleurs, que ce soit la Haute autorité de santé (HAS), ou les « sociétés savantes » médicales, une fédération est techniquement et moralement obligée de faire référence aux travaux et conférences de consensus réalisés par ces sociétés. On peut citer par exemple la Société française de médecine de l'exercice et du sport (<https://www.sfmes.org>), la Société française de cardiologie (<http://www.sfcadio.fr>), le Club des cardiologues du sport (<http://www.clubcardiosport.com>).

Même s'il ne s'agit toujours que de recommandations, issues de travaux sérieux et documentés, elles font foi devant les juridictions en cas de contentieux. La détermination de contre-indications médicales à une activité sportive est donc toujours un exercice délicat, complexe et évolutif, qui nécessite beaucoup de prudence et de pédagogie.



Les recommandations médicales pour la plongée subaquatique

Dans l'attente de recommandations médicales spécifiques à la plongée souterraine, les recommandations de la FFESSM, issues d'un important travail, restent incontournables.

Vous trouverez sur le site de la commission médicale de la FFESSM (<http://medical.ffessm.fr>) deux onglets spécifiques :

1) Onglet « Certificats et contre-indications »

- dans le menu déroulant on trouve en particulier la liste des contre-indications à la plongée en scaphandre autonome (http://medical.ffessm.fr/wp-content/uploads/CMPN.Contre_Ind-1-3_1_.pdf)
- une fiche médicale qui est une aide destinée au médecin (<http://medical.ffessm.fr/wp-content/uploads/6-FICHE-MEDICALE.pdf>)

2) Onglet « Terrains particuliers »

Certaines pathologies d'appareil sont étudiées en détail, présentées le plus souvent avec un article médical documenté (mais très technique) et un logigramme décisionnel synthétique.

Huit domaines sont étudiés :

- cardiologie : hypertension artérielle, shunt droit/gauche, traitements par médicaments bêtabloquants, coronaropathies (angor, infarctus), troubles du rythme cardiaque, valvulopathies cardiaques ;
- nutrition et métabolisme : diabète insulino-dépendant et diabète de type 2 ;
- ophtalmologie : rétinopathie, kératocône, prothèses, acuité visuelle, infections, chirurgie ;
- plongée des séniors : conseils pour les pratiquants de plus de 60 ans ;
- pneumologie : asthme, pneumothorax, pneumomédiastin, barotraumatisme ;
- sang et hémostase : hémophilie, troubles de la coagulation ;
- handicaps : pratiques handisport et sport adapté ;
- ORL : déficits auditifs.

Pour les plongeurs concernés par une ou plusieurs de ces pathologies, nous leur recommandons d'étudier ces documents avec la plus grande attention, et d'en discuter avec leur médecin traitant et/ou leur médecin spécialiste.

Fédération Française
de Spéléologie
28 rue Delandine,
69002 LYON

Tél. : 04 72 56 09 63
Fax : 04 78 42 15 98
Site : www.ffspeleo.fr

